

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU JEUDI 7 MARS 2024 A 19 HEURES
--

Date de convocation : 27/02/2024

SOMMAIRE :

- 1 – EGLISE SAINT-VAAST DE WAILLY ;
- 2 – LIGNE DE TRESORERIE ;
- 3 – VILLAGE DES SPORTS ;
- 4 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ;
- 5 – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 6 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaients présents :

BOHIN Pascal	LELEU Linda
RENAUX Jean-Michel	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
GREVIN Cécile	ESTIENNE Romain
FAY José	RONGIER Marie-Laure
VASELLI Bérengère	DE TOMI Isabelle
BOULANGER Héloïse	BROISSART Dominique
THIERRY Patrick	

Excusés : M. MANCAUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme DE TOMI Isabelle, M. DEVISME Arnaud ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, Mme BRKA Virginie ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et M. DENIS Mathieu, excusés.

Absents non excusés : M. DUCROCQ Jonathan.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 7 Décembre 2023 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – EGLISE SAINT-VAAST DE WAILLY :

M. le Maire informe l'assemblée que suite à une visite des services des monuments historiques, à l'initiative de l'Association des Amis des Eglises, en mai 2023, il a été dénombré un certain nombre de désordres sur l'Eglise Saint-Vaast de Wailly, notamment au niveau des charpentes, de la couverture, des maçonneries et des verrières.

A terme, il conviendra de prévoir des travaux de restauration assez conséquents mais pour cela dans un premier temps il convient de prévoir une étude diagnostic.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du mail de M. MANCAUX Christophe, Président de l'Association des Amis des Eglises, conscient qu'une étude approfondie permettrait d'établir un diagnostic détaillé et une hiérarchie dans les actions à mener selon les degrés d'urgence.

M. le Maire propose donc à l'assemblée dans un premier temps de lancer une consultation auprès des architectes du patrimoine. Selon le coût de cette étude, le Conseil Municipal se positionnera sur sa faisabilité budgétaire, sachant que le budget 2024 est déjà très conséquent et de ce fait contraint.

Ensuite après réalisation de l'étude diagnostic, et selon les conclusions de celle-ci, il sera décidé de la programmation ou non des travaux de restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation pour la réalisation de l'étude diagnostic.

II – LIGNE DE TRESORERIE :

M. le Maire informe l'assemblée qu'une ligne de trésorerie est destinée à permettre à la Commune une meilleure maîtrise de son fonds de roulement de trésorerie. En aucun cas elle a vocation à financer l'investissement.

En effet, les travaux d'investissement sont en partie financés par des subventions. Ces aides financières ne sont versées à la Commune qu'après réalisation des travaux et sur présentation des factures correspondantes. La Commune doit donc préfinancer les investissements en utilisant sa trésorerie.

La ligne de trésorerie, d'un montant maximal de 275 000 €uros permettrait une continuité dans la trésorerie disponible. Elle serait utilisée au fur-et-à-mesure des besoins et remboursée au fur-et-à-mesure des encaissements des recettes correspondantes. Seuls figureront au budget les intérêts réglés en fonction de l'utilisation des fonds.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à contracter une ligne de trésorerie de 275 000 €uros et l'autorise à choisir l'offre la plus intéressante financièrement et à signer tous documents relatifs à cette ligne de trésorerie.

III – VILLAGE DES SPORTS :

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée que cette année, le Conseil Départemental de la Somme a souhaité renouvelé l'opération « Villages des Sports » et en cette année olympique, Conty accueillera cet évènement le 08 Juin prochain.

Ce rassemblement a pour but de promouvoir les pratiques sportives et il s'appuie essentiellement sur le réseau associatif local complété par des animations proposées par les comités sportifs départementaux.

Pratiquement toutes les associations contynaises ont répondu favorablement. Les services communaux sont chargés de la logistique de l'évènement.

De nombreuses activités physiques et sportives gratuites et en libre accès seront proposées durant toute la journée. Ce sera également l'occasion de découvrir les bienfaits de l'activité physique sur la santé avec la présence du « Mobil'Bus Sport Santé ». Des professionnels de l'activité physique douce, adaptée aux caractéristiques de chacun et du handicap seront présents pour accompagner les personnes demandeuses.

Cette journée qui se déroulera aux étangs de Conty sera complétée par des spectacles, des déambulations musicales mais aussi un stand de restauration.

M. le Maire précise également que le même jour à 11 H. seront inaugurées la restauration des façades des vestiaires de football et l'installation du pare-ballons.

IV – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

M. FAY José informe l'assemblée que les travaux liés à la vidéoprotection sont en cours. L'entreprise réalise actuellement le génie-civil pour le tirage des lignes.

M. THIERRY Patrick rappelle une question abordée lors de la Commission Travaux à savoir le degré de visibilité des caméras de nuit alors que l'éclairage public est éteint.

M. FAY José confirme que ceci ne pose pas de problème car le matériel installé est adapté.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte demande si nous avons eu des retours de la Gendarmerie pour d'autres communes dotées d'une vidéoprotection.

Une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée rue de la Ligue et sera en service prochainement.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée que le nettoyage de l'espace concerné par la replantation, avenue Claude Jeunemaître, a été fait en début de semaine et que l'alignement est en cours. La replantation de 660 végétaux sera réalisée ensuite.

M. RENAUX Jean-Michel précise que les parcelles de jardin chemin St-Martin seront hersées prochainement et que la location pourra débuter dès le 1^{er} Avril. Reste à résoudre le problème de l'eau. En effet, la pompe à bras a été volée.

Il y a quelques semaines, M. RENAUX Jean-Michel, accompagné de Mme GREVIN Cécile, M. THIERRY Patrick et deux agents communaux ont fait le tour des massifs de la Commune. Afin de prévoir leur réaménagement, une visite de la pépinière de Hombleux a été faite et des devis devraient nous parvenir prochainement.

M. RENAUX Jean-Michel souhaite alerter l'assemblée sur la saturation du cimetière de Wailly. En effet, il reste actuellement six emplacements disponibles pour accueillir une concession et aucune possibilité d'étendre le cimetière compte tenu de son emplacement. Il pourrait être envisagé l'an prochain l'installation de cases urnes.

Dans le cadre de l'entretien des cimetières et compte tenu de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, M. FAY José informe l'assemblée qu'il doit recevoir prochainement une entreprise qui fournit du gazon à faible rendement adapté pour les allées de cimetière. Un essai pourrait être éventuellement réalisé sur une des allées du cimetière de Conty.

V – QUESTIONS D'ACTUALITE :

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 octobre 2023, a décidé de mettre en vente le bien sans maître incorporé dans le domaine privé de la Commune et a fixé le prix de vente à 5 970.80 €uros (déduction faite des frais de démolition du bâti).

Par courrier du 5 Mars 2024, les propriétaires de l'immeuble voisin au 4 Impasse du Bois (anciennement rue du Château) ont fait connaître leur intérêt et propose de l'acquérir au prix de 3 000 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le prix décidé lors de la précédente délibération à savoir 5 970.80 €uros.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe l'assemblée que l'Agence Régionale de la Santé a autorisé l'APAJH à accroître l'activité du CMPP. Ainsi, au niveau départemental le nombre d'actes autorisés est porté de 15 317 à 15 817, en faveur des enfants et adolescents entre 0 et 20 ans ayant des troubles du neurodéveloppement et des troubles du comportement.

Par courrier en date du 19 Février 2024, l'Académie d'Amiens nous informe de la suppression d'un poste d'enseignant au sein du Regroupement Pédagogique Concentré Germain Alix à la prochaine rentrée scolaire. Après cette suppression de classe, l'effectif sera de 22 élèves par classe ce qui reste correct.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée que, dans le cadre de la replantation dans le bois de Conty, 500 arbres seront « adoptés » par les enfants des écoles primaires et maternelles. Cette opération menée dans le cadre de « Petites Villes de Demain » a été construite en collaboration avec la Maison Familiale Rurale et le Collège de Conty.

Mme GREVIN Cécile souhaite revenir sur le courrier adressé par M. THIERRY Patrick concernant la gestion financière du Comité des Fêtes et la demande de subvention au titre de 2024.

Elle rappelle que chaque année l'association ne réclame pas la totalité de la subvention pourtant attribuée par le Conseil Municipal : ainsi en 2020, aucun versement n'a été fait ; en 2022, 4 000 € ont été versés sur 8 000 € attribués ; en 2023, 2 000 € ont été versés sur 5 000 € attribués. Le but de l'association n'est pas de se constituer des réserves. Certains événements sont excédentaires, d'autres n'entraînent aucune entrée de recettes.

Chaque année les comptes sont présentés en toute transparence. Pour 2024, les projets d'animation et d'événements amènent l'association à demander une subvention communale de 10 000 €. Celle-ci sera soumise au Conseil Municipal lors du vote du budget.

Mme VASELLI Bérengère souhaite rappeler aux membres du Conseil Municipal que le Mag est ouvert à tous et des propositions de publications peuvent être soumises à la commission communication.

Mme BOULANGER Héloïse souhaite revenir sur les problèmes de réseaux téléphoniques rencontrés sur le Hameau de Luzières. Une nouvelle fois, et malgré les nombreux signalements des arbres sont tombés (entre Conty et Luzières) sur les lignes téléphoniques. Depuis le 22 Février les habitants de Luzières se retrouvent une nouvelle fois sans téléphone, sans internet. Cette situation entraîne des problèmes de sécurité aux personnes.

M. le Maire est intervenu encore cette semaine auprès d'Orange afin d'accélérer la remise en service du réseau et les services lui ont assuré une intervention avant la fin de cette semaine.

M. le Maire est conscient que l'effacement des réseaux et la mise en souterrain pourrait solutionner ce problème. Un devis a été sollicité dans ce sens, mais il craint que le coût soit bien trop élevé. De plus, en 2024, le Département ne subventionne plus ces travaux. Il convient d'attendre de connaître le programme pour 2025.

Sur le même sujet, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a participé récemment à une réunion en Préfecture. Un arrêté ministériel du 23/12/2023 prévoit l'installation d'une antenne relais dans un délai de deux ans maximum.

Deux sites sont pressentis pour accueillir cet équipement, mais il s'agit de propriétés agricoles privées, pour lesquelles seul le propriétaire peut donner l'autorisation.

Au niveau du domaine public, M. le Maire avait pensé au site de la nouvelle caserne, sans savoir si celui-ci est adapté à l'installation d'un tel équipement.

M. THIERRY Patrick a des doutes sur cette possibilité compte tenu du peu de place disponible sur l'enceinte de la caserne.

M. THIERRY Patrick souhaite connaître l'avancée des campagnes d'élimination des pigeons sur les églises. Sur Conty environ 270 pigeons ont été supprimés. Sur Wailly,

nous avons sollicité une subvention auprès de la DRAC et devons attendre la réponse avant de lancer l'opération.

Une deuxième campagne d'élimination de pigeons est prévue sur Conty quelques semaines après la première. Pour l'instant, les dates ne sont pas encore connues.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte souhaite savoir quand est prévue la mise en peinture du poste électrique rue des Chapeliers.

M. THIERRY Patrick rappelle de nouveau qu'il faut penser à mettre les coffrets dits « EDF » en peinture (peinture de fond) lors de la réalisation de la fresque picturale.

M. ESTIENNE Romain signale que plusieurs véhicules ont explosé un pneu en franchissant la chicane route de Monsures. M. le Maire rappelle qu'à cet endroit la vitesse est limitée à 30 kms/h.

Mme DE TOMI Isabelle demande si dans le cadre de l'obligation de compostage imposée aux ménages des solutions locales seront proposées aux habitants. Trinoyal réfléchit actuellement à une solution et propose en attendant la vente de composteurs à bas prix.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.30.